

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2014**

L'An Deux Mille Quatorze, le dix septembre à vingt heures trente minutes

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 2 septembre 2014

**PRESENTS : MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC. - CESBRON R. - ENDUIT C. - DAILLIERE F. - BATISTA DA CUNHA H. - WILLOCQ A. - BOUTET JH. LECOMTE C. VUILLEMIN M.**

**ABSENT EXCUSÉ : MARTIN-JOVE O.**

**Monsieur Ronan CESBRON a été élu secrétaire de séance.**

**ORDRE DU JOUR :**

**1. CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE CM20140910-001**

Suite à la réussite de l'examen professionnel par un agent, il est décidé de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires. Cette création de poste interviendra à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de faire cette création de poste et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

**2. FIXATION DES RATIOS SUITE AVIS DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE CM20140910-002**

Suite à l'avis favorable à l'unanimité du C.T.P. (Comité Technique Paritaire) en date du 4 septembre 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de fixer le taux de promotion pour le grade d'avancement d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à 100 % des adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe,
- de fixer le taux de promotion pour le grade d'avancement d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à 100 % des adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe,
- de fixer le taux de promotion pour le grade d'avancement d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à 100 % des adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe,
- de fixer le taux de promotion pour le grade d'avancement d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 100 % des adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe,

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

**3. DELIBERATION POUR FACTURATION GRILLE DU FOUR SUITE LOCATION DU 28 JUIN 2014 CM20140910-003**

Suite à la location de la salle polyvalente le 28 juin 2014, il a été constaté lors de l'état des lieux de sortie, la disparition d'une grille du four. Cette grille vaut 13.39 € avec le port. Il est donc proposé de facturer la grille au prix de 13.39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de facturer la grille du four à M. E. B. et Mme C. N. locataires de la salle polyvalente du 28 juin 2014 au prix de 13.39 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

**4. CAUTION LOCATAIRE SORTANT DU 25C RUE LESCURE CM20140910-004**

Monsieur Eric DIGUET, adjoint aux bâtiments, explique que Mme S. G., la locataire du 25C rue Lescure a quitté son logement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Elle avait versé à son entrée dans les lieux une caution de 385.62 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, décide de rembourser sa caution à Mme G. moins le montant des ordures ménagères sous réserve que

le paiement des loyers soit à jour et donne tous pouvoirs à Monsieur Maire pour la mise en application de cette décision.

Par ailleurs, la locataire sortante demandait également une réduction sur le loyer d'août. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, refuse de diminuer le loyer d'août au motif que le préavis allait jusqu'au 31 août 2014.

**5. LOCATION 25C RUE LESCURE CM20140910-005**  
**(Annule et remplace la précédente délibération du 16/07/2014)**

Monsieur D. A. ayant sollicité la location du logement sis 25C rue Lescure à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Le Conseil Municipal lui avait accordé la location à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 lors de sa réunion du 16 juillet. Quelques travaux étant nécessaires, il proposé de lui louer le logement seulement à compter du 15 septembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de lui attribuer ce logement à compter du 15 septembre 2014 avec un montant de location de 421.39 Euros mensuel. A l'entrée dans les lieux, M. D. A. devra verser une caution de 421.39 € ainsi que le loyer de septembre d'un montant de 224.74 € soit la somme de 646.13 €.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

*Arrivée de Monsieur Jean-Hugues BOUTET à 21 h 11 min.*

**6. ECLAIRAGE PUBLIC ALLÉE DU CHAMP CHARDON ET ALLÉE DES ROCHES**  
**CM20140910-006**

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint à la voirie, explique qu'un candélabre a été abîmé par une voiture allée du Champ Chardon il y a déjà quelque temps. Deux entreprises ont été sollicitées pour faire un devis.

Seule, SEOLIS a répondu et propose une solution qui consisterait en la reprise du seul identique rue des Terres Rouges pour le mettre allée du Champ Chardon. Il faudrait ensuite mettre un mât neuf à la place rue des Terres Rouges. Cette manière de procéder vise à conserver une cohérence esthétique. Le coût de cette opération serait de 2 917.32 € TTC.

Concernant l'allée des Roches, l'éclairage public ne fonctionne pas. On a 3 mâts avec des boules. Un des mâts n'est pas sur le terrain public mais pris dans un mur chez un privé. Il faut donc déplacer le mât concerné et il y a aussi une lanterne à remplacer. Pour conserver une unité esthétique, il est proposé de changer les 3 lampadaires ce qui entraîne un coût de 4046.16 € HT.

Il est également fait état de l'absence d'éclairage route des Bordes derrière le lotissement du Muscadet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de réaliser les travaux d'éclairage public allée du Champ Chardon et allée des Roches comme cela a été proposé et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

**7. DEMANDE DE STATIONNEMENT POUR VENTE A EMPORTER CM20140910-007**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de M. P. A., gérant de l'EIRL ANGOT IL FORNO, entreprise située à Saint-Germain de Longue-Chaume. Celui-ci sollicite l'autorisation d'installer son camion pizza sur la Commune de Boismé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à main levée (7 pour, 3 contre, 4 abstentions), accorde le droit à M. P. A. d'installer son camion pizza le mercredi soir à partir de 18 h sur le parking du Plan d'eau (Route de Faye l'Abbesse) et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

**8. MISE A DIPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE AUPRES DU CLUB DES**  
**ENTREPRISES DU BOCAGE BRESSUIRAIS CM20140910-008**

Monsieur le Maire présente une demande du club des entreprises du Bocage Bressuirais. Ce club compte 230 adhérents et se réunit 2 à 3 fois par an. Les membres souhaiteraient venir à Boismé le jeudi 9 octobre 2014. La visite de 3 entreprises sera effectuée. Ils souhaiteraient une mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente comme cela leur est habituellement accordé ailleurs, mais

sont prêts à payer la mise en place, le rangement et le nettoyage de la salle. Ils souhaiteraient également utiliser les tables rondes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, accepte de mettre à disposition la salle polyvalente à titre gracieux pour le club des entreprises et fixe le tarif de mise en place, rangement et nettoyage à 200 €. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

#### **9. TARIF PHOTOCOPIES COULEUR POUR LES ASSOCIATIONS CM20140910-009**

Monsieur le Maire explique qu'il faudrait fixer un tarif pour les photocopies en couleur faites par les associations. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, décide de fixer le tarif des photocopies en couleur pour les associations à 0.50 € pour un format A4 donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

#### **10. DEMANDE DE SUBVENTION MUSIQUE**

Suite à la Débandade qui a eu lieu le 5 juillet et a accueilli 800 personnes, la Lescure Musique sollicite une subvention exceptionnelle afin de combler le déficit qui s'élève à 3041.48 €. Il est décidé de faire une réunion pour savoir si ce déficit les met en difficulté aujourd'hui avant de prendre une décision.

#### **11. HOMMAGE A YVON BERNARD CM20140910-016**

Monsieur le Maire explique que pour rendre hommage au résistant Yvon BERNARD à l'occasion des 70 ans de sa disparition, une cérémonie commémorative avec dépôt d'une plaque (Rue de la Cure au niveau de la médiathèque) va être organisée à Boismé le samedi 18 octobre 2014. Cette commémoration est organisée en concertation avec la mairie de Boismé, l'Union Départementale des anciens combattants (UDAC), le Conservatoire de la Résistance et de la Déportation des Deux-Sèvres et des régions limitrophes, l'UNC de Boismé et la famille Bernard.

En cette même occasion, une plaque baptisant la place de l'église « Place de la Liberté » sera également déposée. Les enfants de l'école, les enseignants et le Directeur seront conviés à l'occasion de cette manifestation.

Un vin d'honneur sera ensuite servi sur la place sous chapiteau.

Monsieur le Maire indique qu'une convention sera établie et signée entre le Conservatoire de la Résistance et la Commune de Boismé après délibération prise par le Conseil Municipal et qu'il convient donc d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de signer cette convention établie entre le Conservatoire de la Résistance et la Commune pour autoriser la pose de la plaque hommage à Yvon BERNARD et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

Un groupe chargé de gérer l'organisation est également formé et sera composé de M. Mickaël VUILLEMIN, M. Ronan CESBRON, Mme Régine GINGREAU, Mme Fanny DAILLÈRE, M. Patrice GAUTHIER et Mme Christine ENDUIT. La commune sera chargée des invitations et du vin d'honneur.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **1. CREATION D'UN CAVEAU D'ATTENTE AU CIMETIERE CM20140910-010**

Monsieur le Maire explique que la commune de Boismé n'a ni caveau d'attente, ni ossuaire au niveau du cimetière. Deux tombes sont à enlever. Un devis a été demandé auprès de plusieurs prestataires. Seule, l'entreprise AZUR a répondu. Le coût d'un ossuaire est de 3160 € TTC et celui d'un caveau d'attente est de 875 € TTC. Il est proposé de faire simplement un caveau d'attente. Le coût de l'exhumation est de 195 € et celui de la boîte à ossements est de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de faire simplement réaliser un caveau d'attente pour la somme de 875 € TTC et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

## **2. DEVIS EXTEBOIS REPARATION D'UN JEU AU PLAN D'EAU CM20140910-011**

Un devis de l'entreprise Extébois est présenté pour la réparation d'un jeu au plan d'eau. Le coût est de 489 €. Il est proposé de prendre une délibération de principe pour changer les 2 planches du jeu installé par EXTEBOIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de faire changer les deux planches du jeu installé par EXTEBOIS pour 489 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

## **3. FACTURATION INTERVENTION ELAGAGE RUE DE SAINT-MERAULT CM20140910-012**

Monsieur le Maire explique que suite à l'arrêt du passage du camion-benne des ordures-ménagères, gêné par une haie de laurier trop imposante, et sans réponse de Mme R. F., propriétaire des lieux, les employés municipaux avaient dû intervenir à 2 avec camion, tronçonneuse et taille-haie pendant 3 heures. Il est donc proposé de facturer le coût à la propriétaire soit 250 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de facturer 250 € à Mme R. F. et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

## **4. S.V.L.**

Il a rendu son rapport annuel sur son activité.

## **5. AGENCE POSTALE**

Demande de l'employée de remplacer le samedi matin par des heures en plus sur la semaine : le Conseil décide de ne pas se prononcer dans l'immédiat.

## **6. TARIFS TELEPHONIQUES**

Le coût pour la mairie est d'environ 830 € par an. COMUTEX propose les mêmes lignes pour 566 € soit 270 € d'écart. A revoir ultérieurement.

## **7. LOCATION SALLE POLYVALENTE DU 31/08/2014 CM20140910-013**

Monsieur le Maire explique que le 31 août dernier, la salle polyvalente avait été louée pour un repas familial (156 €) à Mme A. M. Le lave-vaisselle étant en panne, toute la vaisselle a dû être faite à la main. Il est proposé de faire un geste sur le montant de la location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de facturer 100 € à titre exceptionnel au lieu des 156 € prévus initialement à Mme M. et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

## **8. VAISSELLE PRISE PAR LE TRAITEUR LORS D'UNE LOCATION DE SALLE CM20140910-014**

Monsieur le Maire explique qu'un problème a été constaté au niveau de la salle polyvalente en ce qui concerne la vaisselle. Il arrive qu'un traiteur prenne la vaisselle de la salle car il n'a pas assez de vaisselle pour faire face à la demande de ses clients qui eux-mêmes ont loués la salle. Il convient de mettre au point les conditions de facturation de cette vaisselle. En effet, il est arrivé que le traiteur fasse rajouter la location de la vaisselle sur la convention ce qui fait que le locataire de la salle et également client du traiteur se retrouve à payer le supplément vaisselle de 36 €. Il est proposé, qu'à l'avenir, lorsque la location de la vaisselle a lieu sur demande du traiteur, celle-ci lui soit facturée directement et non plus à la personne qui a loué la salle. Ce sera donc au traiteur de prévoir ce surcoût dans son prix et de le répercuter sur le devis remis au client.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la location de la vaisselle qui aura lieu sur demande du traiteur, lui soit facturée directement et non plus à la personne qui a loué la salle. Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

**9. SALLE OMNISPORTS**

Elle est louée 60 € pour un pique-nique en cas de pluie pour les particuliers. Il a été fait remarquer que c'était cher par rapport à la location du club-house qui est à 83 € et pour laquelle on dispose également de la salle omnisports puisque les toilettes sont à l'intérieur.

**10. PROPOSITION D'OUVRIRE LA PLACE DE L'ÉGLISE CM20140910-015**

Suite à plusieurs demandes, Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint à la voirie, propose d'ouvrir la place de l'église, afin que l'on puisse sortir directement sur la rue Lescure. En revanche, il ne serait pas possible de rentrer par ce passage. Il est proposé de faire un essai sur quelques mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote (13 pour, 1 abstention), décide de faire un essai d'ouverture de la place et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

**11. TRAVAUX DE VOIRIE**

Aux 5 Chemins, les travaux sont finis mais il y aura une majoration de prix due à des imprévus.

A la Mételière, il a fallu tout refaire complètement devant les stabulations. Sol instable sur 80 cm d'épaisseur, il a fallu tout rempierrer. Il faut s'attendre à une plus-value importante.

Allée de la découverte, proposition de mettre le chemin en sens interdit en montant de la Route de Chiché vers Bellevue.

**12. SALLE POLYVALENTE**

L'évier de la salle polyvalente fuit. Il a été demandé un robinet comme à côté du lave-vaisselle avec poire et flexible. Plusieurs devis ont été demandés.

L'électricité pour les stores sera installée vendredi 12 septembre.

**13. MAISON BOUCHERIT :**

Il est envisagé de supprimer le compteur électrique. Un devis est en cours pour prendre le courant au théâtre.

**14. SALLE OMNISPORTS :**

Des devis sont en cours pour mettre une pendule sur l'éclairage de la salle ainsi qu'un contacteur à clé pour marche forcée. Cela afin d'éviter que la salle ne reste allumée toute la nuit. Il y aurait également un détecteur de prévu au niveau du poteau de handball.

Sont également demandés des devis pour changer les 2 cylindres volet roulant et porte.

**15.** Point sur les rythmes scolaires

**16.** Remerciements de la Gymnastique volontaire

**17.** Prochaine réunion du Conseil Municipal le 1<sup>er</sup> octobre à 20h30

**18.** Réunion à prévoir pour débats d'orientation sur sujets structurants.

*Séance levée à 23 h 39 min.*

**SIGNATURES**

*Le Maire,  
Yves MORIN*

*Le Secrétaire,  
Ronan CESBRON*

*Les membres,*

<i>Patrice GAUTHIER</i>	<i>Eric DIGUET</i>	<i>Régine GINGREAU</i>
<i>Marie-Claude BERTHELOT</i>	<i>Christine ENDUIT</i>	<i>Jean-Hugues BOUTET</i>
<i>Mickael VUILLEMIN</i>	<i>Olivier MARTIN-JOVÉ</i>	<i>Hélène BATISTA DA CUNHA</i>
	<i>Absent excusé</i>	
<i>Julien HAY</i>	<i>Fanny DAILLÈRE</i>	<i>Ronan CESBRON</i>
<i>Amandine WILLOCQ</i>	<i>Catherine LECOMTE</i>	<i>Yves MORIN</i>